

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-4-8-11

Séance du jeudi 22 mai 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERRELIGIEUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
JENN Fatima donne procuration à MARTIN Monique
KALTENBACH Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, MULLER-BRONN Laurence

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-3-6-3 du 19 juin 2023 relative au fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-8-2 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 : politique de l'administration générale,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des commissions du Centre Alsace et de l'équité territoriale, de la Région de Colmar, l'Agglomération de Mulhouse, de l'Eurométropole de Strasbourg des 5 et 6 mai 2025
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue au titre du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux :
 - une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association PasSages pour l'organisation de temps de rencontres interreligieuses sur le thème « Reconnaître l'autre différent, le respecter et repérer les valeurs qui nous relient » ;
 - une subvention de fonctionnement de 500 € à l'Amitié Judéo-Chrétienne de Colmar pour l'organisation d'un cycle de conférences ;
 - une subvention de fonctionnement de 175 € à l'Association La Maison Commune Mulhouse pour l'organisation d'une soirée conférence intitulée « Femmes et Religions : Héritage, Influence et Renouveau » ;
 - une subvention de fonctionnement de 700 € à l'association Passe-Portes, couples chrétiens musulmans en Alsace pour l'organisation d'une exposition intitulée « Le textile se fait Livre, Les pages se font chemin, La Parole se fait rencontre » ;
 - une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association Théodore – Les Rendez-vous avec les Religions pour l'organisation du « Printemps des Religions » et la plantation d'Arbres de la Paix ;
 - une subvention de fonctionnement de 800 € à l'association « Ascoly Piémont-Bruche » pour l'organisation du « Théo-Challenge » ;

- une subvention de fonctionnement de 500 € à l'Association « Oasis de la rencontre » pour l'organisation d'une journée interreligieuse « sur les pas d'Abraham » ;
- une subvention de fonctionnement de 800 € à l'association GAIC 67 pour l'organisation de la SERIC 2025 ;
- une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association La Communauté de Vie Chrétienne (CVX) pour l'organisation d'une veillée musicale interreligieuse ;
- une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association Le Jardin du Livre de Valff pour l'organisation de soirées thématiques estivales sur le thème « L'Arche de l'Alliance » ;
- une subvention de fonctionnement de 500 € à l'Association « Il était plusieurs fois » pour l'organisation du Festival Interreligieux du Conte de Mulhouse.
- Précise que, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération attributive.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P261</i>	<i>O003</i>	P261E02	<i>T08</i>	(1234) 65-65748-311	7 975 €
<i>TOTAL</i>					7 975 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote